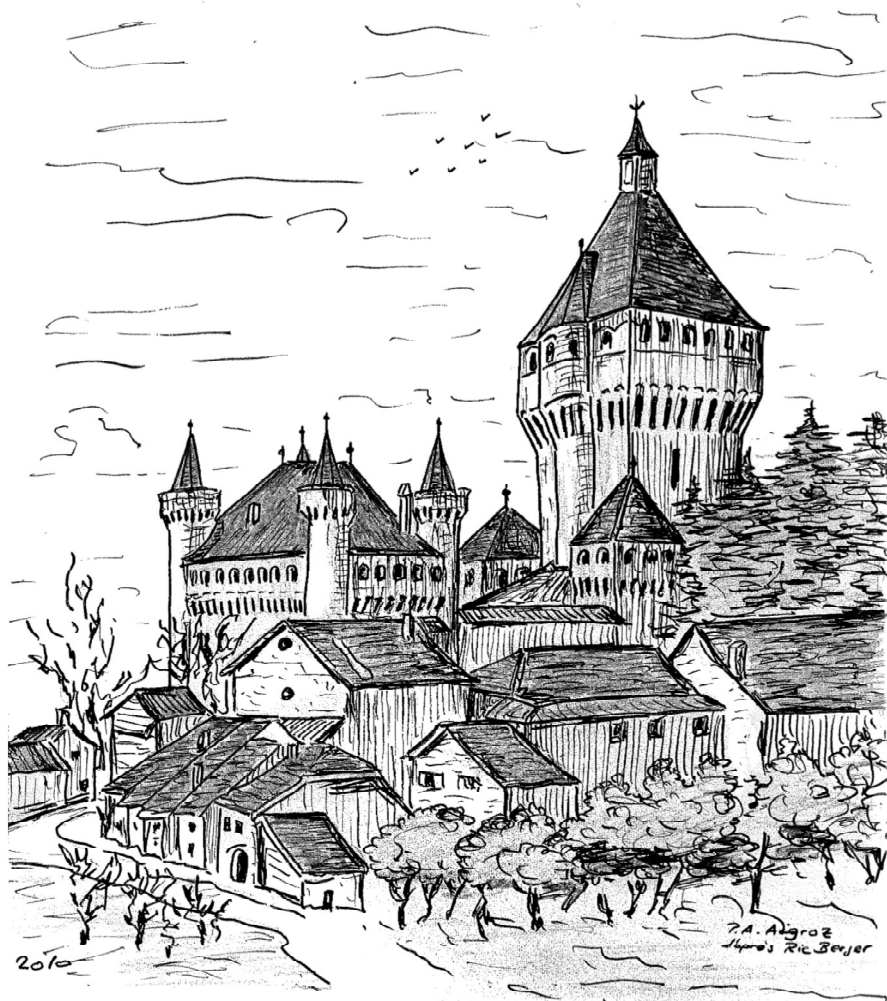


Vufflintos

**Edition spéciale
"Elections communales du 7 mars 2021"**





1^{ER} TOUR DE L'ELECTION DES 5 MEMBRES DE LA MUNICIPALITE LES 5 CANDIDATS OFFICIELS SE PRESENTENT

Préambule

Nous avons le plaisir, par le biais de cette édition spéciale "élections communales du 7 mars 2021", de vous présenter les 5 candidats officiels à la Municipalité pour la législature 2021-2026 et de vous informer sur le déroulement de cette journée d'élections communales.

Aucune séance de présentation des candidats n'est prévue mais chacun se tient naturellement à votre disposition pour vous exposer ses motivations de manière moins succincte si vous le souhaitez.

Philippe Henriod, Municipal



Je suis né à Vufflens-le-Château le 22 septembre 1950 et depuis cette date j'habite au chemin des Vignes 1.

Je suis marié et père de deux enfants adultes.

Après avoir entrepris un apprentissage de mécanicien de précision, je suis devenu chauffeur professionnel, métier qui m'occupa jusqu'à ma pré-retraite en 2012. Depuis 2013, je cultive notre vigne familiale.

Mon intégration dans les sociétés locales a commencé à l'âge de 16 ans au sein de la société de Jeunesse et de la société de chant " La Concorde " où je suis caissier depuis 1992. J'ai également fait partie de la société de tir jusqu'à sa dissolution.

Entré au corps des sapeurs-pompiers (SDIS) dès mes 18 ans, j'en suis sorti il y a 21 ans avec le grade d'officier. J'ai fait partie de la commission du feu jusqu'en 2012.

Je suis entré au Conseil général à ma majorité. J'ai fait partie de différentes commissions dont celle de gestion et des finances.

Elu en 2011, j'ai été en charge de la police, de la PCI et du SDIS, du concept énergétique, des relations avec le BAM ainsi que des églises.

Dès 2014, suite à une élection complémentaire, j'ai repris le dicastère des routes, du réseau EC-EU, de la gestion des déchets ainsi que des relations avec le MBC (BAM).

Lors de ce dernier mandat, la sécurité sur la partie supérieure de la traversée du village a été améliorée par la pose de ralentisseurs latéraux ainsi que la pose d'un nouveau tapis bitumineux. En outre, le chemin de Fontenailles a été entièrement refait et sécurisé par la pose de nouveaux réverbères.

Je fais partie des Conseils intercommunaux de l'AVM et de l'ERM dont j'assure les présidences pour cette année.

Pour cette nouvelle législature, avec une motivation toujours au top, la mise en conformité et l'entretien du réseau EC-EU sera au programme ainsi que le passage à un éclairage par LED pour la traversée du village.

C'est donc avec plaisir que je sollicite un nouveau mandat.



Pierre Siegwart, Municipal



J'habite à Vufflens-le-Château depuis 1989 (chemin du Soleil 9). Agé de 61 ans, je suis marié et père de deux enfants adultes.

Diplômé en sciences politiques et gestion d'entreprise, mon parcours professionnel a débuté dans l'audit au sein d'une fiduciaire internationale. Par la suite j'ai travaillé dans diverses entreprises comme contrôleur groupe, responsable opérationnel et financier dans des sociétés actives dans l'inspection, la publicité, l'agro-alimentaire et l'informatique. J'exerce actuellement une activité indépendante de conseil au service de sociétés en création/développement notamment dans les nouvelles technologies.

Membre du Conseil général de 1990 à 2014, j'ai participé à différentes commissions dont celle de gestion et finances. Pendant 20 années j'ai également été membre du corps des sapeurs-pompiers.

Je suis membre de la Municipalité depuis octobre 2014 et actuellement responsable de la sécurité et police, des affaires sociales, des communautés religieuses, des énergies renouvelables et de l'accueil parascolaire organisé de manière autonome par l'association La Vufflantine.

Je souhaite continuer mon mandat de Municipal, défendre les valeurs de notre Commune au sein des diverses associations intercommunales et intervenir pour faire contenir la croissance continue des charges associatives et rééquilibrer la péréquation cantonale.

Pour notre Commune, les enjeux majeurs de demain sont notamment la finalisation du plan d'aménagement du territoire communal et l'établissement d'un nouveau règlement de la police des constructions, intelligent et souple. L'objectif à long-terme est d'une part de défendre la beauté de notre village et d'autre part de pérenniser notre magnifique école dans son écrin de verdure et avec son organisation parascolaire indépendante.

Enfin la politique de soutien active aux diverses sociétés locales devra être encore renforcée pour développer le lien social dans notre village harmonieux et dynamique. De nombreux changements sont prévus (greffe, bourse et Municipalité) mais l'ambiance restera excellente au sein de la Commune de Vufflens-le-Château en général comme au sein de la Municipalité en particulier !

Sylvie Nussbaum



Arrivée en 1980 à Vufflens-le-Château, j'ai le bonheur de ne jamais en être repartie.

Mariée à Cyril depuis 22 ans, je suis la maman d'Alexis, 21 ans et de Yanis, 11 ans.

Attirée par tout ce qui touche aux rapports humains, c'est tout naturellement que je me suis tournée vers le métier d'infirmière. Ne travaillant plus dans le domaine médical aujourd'hui, je reste présente au sein de toutes sortes de domaines touchant au social.

Ayant le privilège de pouvoir me consacrer à ma famille, j'ai décidé de mettre un peu de mon temps au service des autres comme curatrice d'une part et bénévole d'autre part. Sur le point de terminer une formation spécialisée dans l'accompagnement des personnes endeuillées, je suis vice-présidente de l'association Deuil'S créée par Alix Noble Burnand. Je souhaite continuer à me perfectionner dans cette voie.

Descendante de la famille Bolle, je suis active dans la gestion des biens immobiliers lui appartenant situés sur la Commune et je siège au Conseil de la Fondation Bolle.

Au sein du village, j'ai fait partie de la jeunesse, joué dans plusieurs revues du chœur d'hommes La Concorde, je fais partie du comité du marché artisanal. Je complète cet aspect de la vie associative en mentionnant mon poste de présidente du chœur mixte L'Aurore de Féchy.

Depuis 41 ans à Vufflens-le-Château, membre du Conseil général, je me sens prête, aujourd'hui, à me mettre au service de ma Commune et de ses habitants. Soutenir les sociétés locales, maintenir et développer le lien social, rencontrer les différents acteurs de la vie sociale et politique du district et participer aux travaux dans le but de conserver la qualité de vie que nous offre notre Commune. Voici autant de raisons qui me motivent à me présenter comme candidate à la prochaine législature



Yves-Alain Falcy



C'est après être tombés amoureux de l'endroit que ma femme et moi-même sommes venus nous installer en 2006 au Chemin des Vignes 20B.

Âgé de 59 ans, je suis père de trois enfants adultes issus d'un premier mariage et l'heureux grand-père de deux petits-enfants ainsi que d'un troisième prévu tout prochainement.

Licencié en Biologie à l'Université de Lausanne, j'ai pu, après ma formation d'enseignant, exercer le plus beau métier du monde au secondaire de l'école obligatoire durant plus de trente années. Enseignant les sciences principalement, mais aussi les mathématiques et l'option spécifique mathématiques et physique, j'ai eu la chance de pouvoir me trouver en première ligne lors de deux grandes réformes de l'école vaudoise et ainsi de participer aux grands travaux de leurs mises en place. C'est ainsi que j'ai par exemple pu être un acteur actif lors de la réflexion et de la rédaction du Plan d'Etudes Romand, ainsi que lors de l'élaboration et de la rédaction des nouveaux moyens d'enseignement en sciences de la nature et de l'option spécifique mathématiques et physique actuellement utilisés dans les écoles vaudoises.

Dès mon arrivée à Vufflens-le-Château, j'ai participé au Conseil général qui m'a permis de travailler avec plaisir dans quelques commissions. Je me suis aussi investi durant dix belles années dans le comité du Marché artisanal en tant que caissier.

Retraité de manière anticipée depuis peu, je privilégie cependant une certaine activité plutôt que l'oisiveté. C'est pourquoi je souhaite entre autres développer des projets photos qui me tiennent à cœur et donner du temps pour notre beau village en intégrant la Municipalité lors de la prochaine législature.

Thierry Chollet



J'habite Vufflens-le-Château depuis 2002. Agé de 63 ans, je suis marié et père d'un fils. Ingénieur diplômé en électricité de l'école d'ingénieur de Bienne, j'ai travaillé 16 années pour ABB dans la région de Baden comme chef de projets pour des clients répartis sur toute la planète. Depuis 22 ans en Suisse Romande, je travaille comme cadre chez Romande Energie SA. D'abord responsable du réseau électrique de la région de Nyon, puis dans le domaine du comptage. Ma carrière professionnelle m'a permis de gérer plusieurs projets d'importances stratégiques pour ces sociétés en dirigeant des équipes multidisciplinaires et plurilingues.

Actif dans les sociétés locales dès mon arrivée au village, je suis membre de la société du chœur d'homme « La Concorde » ainsi que membre du comité du Marché Artisanal dont j'ai repris la présidence il y a 10 ans. Depuis l'année passée, je suis membre du Conseil général.

Dans ces temps où défis et contraintes sont récurrents, je trouve primordial de défendre avec conviction les valeurs et intérêts de notre Commune. Représenter la Commune dans les associations intercommunales donne la possibilité de faire valoir notre voix. En tant que membre de ces associations, il est important pour notre Commune de pouvoir profiter des synergies qu'elles apportent tout en maîtrisant les dépenses.

Il est également important que notre voix soit entendue par le district ou le Canton quand il s'avère nécessaire de prendre position dans le sens de nos intérêts.

L'écoute des citoyens permet de prendre la mesure des préoccupations de tout un chacun et d'y apporter des réponses permettant de vivre à Vufflens en harmonie avec notre environnement tant économique que légal ou sociétal.

Enfin, il me paraît aussi nécessaire de soutenir les initiatives qui favorisent les rencontres et la convivialité dans le cadre d'événements dans notre village.

Au sein de l'exécutif de notre Commune, je suis prêt à travailler avec efficacité et conviction pour le bien des habitants et je m'engage à œuvrer pour que Vufflens, tout en évoluant, reste ce village accueillant où il y fait bon vivre



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Instructions concernant le déroulement de ces élections communales

1er tour

Le vote par correspondance ne peut être exercé selon la procédure habituelle que pour le 1^{er} tour. Le bulletin électoral doit être mis dans l'enveloppe de vote jaune (avec le bulletin fédéral).

L'électeur désirant voter au bureau de vote doit impérativement se munir de sa carte d'électeur et du matériel de vote (bulletins de vote et enveloppe de vote jaune). **Attention, le port du masque est obligatoire et les mesures de distanciation doivent être respectées.**

L'électeur dispose de 5 suffrages. Il doit voter avec un seul bulletin, pour les candidats officiels dont les noms figurent sur la liste imprimée ou pour n'importe quel(le) citoyen ou citoyenne inscrit(e) au rôle des électeurs de la Commune. Le cumul n'est pas admis.

2ème tour éventuel

Le dernier délai pour le dépôt des listes pour le 2^{ème} tour auprès du Président du bureau est fixé à 12h00.

Le vote par correspondance n'est pas possible. L'électeur devra se rendre au bureau de vote où le matériel nécessaire au 2^{ème} tour lui sera remis et sa carte d'électeur restituée (*la carte de vote utilisée au 1^{er} tour vaut aussi pour le 2^{ème} tour*).

L'électeur n'ayant pas participé au 1^{er} tour du scrutin devra impérativement se munir de sa carte d'électeur pour pouvoir voter.

Comme mentionné ci-dessus, **le port du masque est obligatoire et les mesures de distanciation doivent être respectées**

Election du Syndic (éventuelle)

Une élection tacite sera possible pour l'élection du Syndic (au 1^{er} tour et au 2^{ème} tour éventuel).

Veillez donc vous référer aux informations et instructions données après chaque publication des résultats sur le pilier public, le site internet et Facebook.

N'oubliez pas que les élections communales ne s'arrêtent pas au 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité

Le vote par correspondance facilite grandement les "devoirs" du citoyen mais il n'est toutefois possible que pour le 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité.

Il est donc important que vous consultiez les résultats de ce 1^{er} tour pour connaître la suite des opérations et participer aux autres scrutins, soit le 2^{ème} tour de la Municipalité et/ou le 1^{er} tour de l'élection du Syndic.

Les restrictions liées à la pandémie de Coronavirus nous obligent pour le moment à renoncer à une proclamation des résultats sur la Place du Village ou à la grande salle ainsi qu'à la traditionnelle verrée offerte par les nouveaux élus. Vous serez naturellement informés si la situation devait se détendre d'ici là (affichage au bureau électoral et au pilier public, site internet et Facebook).

L'élection des autorités communales est une étape importante pour l'avenir de notre Commune. Nous comptons donc sur votre participation malgré les conditions inhabituelles de cette journée électorale dues à la pandémie de Coronavirus.

Recommandations diverses pour éviter les perpétuels votes annulés

- Poster votre enveloppe de transmission dans les délais pour qu'elle arrive au bureau communal le samedi au plus tard ou la déposer dans la boîte prévue à cet effet à la Maison de commune
- Ne pas oublier d'indiquer votre date de naissance complète et de signer votre carte de vote
- Ne pas intervertir les cartes d'électeur au sein d'une même famille
- Prendre soin de glisser les bulletins de vote (communal et fédéral) dans l'enveloppe de vote jaune ET la refermer.

En cas de problème

Pour obtenir des renseignements complémentaires ou du matériel de remplacement, vous pouvez vous adresser au greffe municipal **jusqu'au vendredi 5 mars 2021 à 12h00 DERNIER DELAI. Aucun duplicata de carte d'électeur ne pourra être délivré par le bureau électoral.**



HORAIRE DE LA JOURNEE DU 7 MARS 2021

Ces élections se dérouleront dans le local habituel (salle du Curbit, au rez-de-chaussée de la Maison de commune) selon l'horaire suivant :

Election de la Municipalité, 1^{er} tour	de 08h00 à 9h00
Publication des résultats à 11h30 sur le pilier public, le site internet et Facebook	

Dernier délai pour le dépôt des listes pour le scrutin suivant
auprès du Président du bureau : 12h00 précises

Election de la Municipalité, 2^{ème} tour ou élection du Syndic, 1^{er} tour	de 13h30 à 14h30
Publication des résultats à 15h00 sur le pilier public, le site internet et Facebook	

Dernier délai pour le dépôt des listes pour le scrutin suivant
auprès du Président du bureau : 15h30 précises

Election du Syndic, 1^{er} tour ou élection du Syndic, 2^{ème} tour	de 16h30 à 17h30
Publication des résultats à 18h00 sur le pilier public, le site internet et Facebook	

Dernier délai pour le dépôt des listes pour le scrutin suivant
auprès du Président du bureau : 18h30 précises

Election du Syndic, 2^{ème} tour	de 19h30 à 20h30
Publication des résultats à 21h30 sur le pilier public, le site internet et Facebook	

AUTRE DATE À RETENIR

Installation des autorités communales (Municipalité et Conseil général)

L'installation des autorités communales de Vufflens-le-Château pour la législature 2021-2026 est fixée le

mercredi 24 mars 2021 à 20h15 à la grande salle

L'ordre du jour de cette cérémonie, présidée par Mme Andréa Arn, Préfète du district, comprendra l'assermentation des membres de la Municipalité et du Conseil général, ainsi que la nomination des président, secrétaire, vice-président, scrutateurs et des membres des diverses commissions communales et délégations variables d'associations intercommunales.

Pour être assermentés à cette occasion et pouvoir ainsi siéger au Conseil général durant cette nouvelle législature, les membres actuels du Conseil ainsi que les autres électrices et électeurs qui le désirent voudront bien se référer au courrier qui leur sera adressé en temps voulu.

Attention, il est indispensable d'assister à la cérémonie d'assermentation pour être élu en tant que membre d'une commission permanente.

Les membres actuels du Conseil général sont en fonction jusqu'au 30 juin 2021. Ceci signifie que le Conseil du 28 juin 2021 se tiendra dans la composition actuelle. Il en va de même pour les membres de la Commission des finances et de gestion.

